



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
4 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 11 de l'ordre du jour

Coopération avec les organisations internationales compétentes

Coopération avec les organisations internationales compétentes

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le document d'information¹ établi par le secrétariat et a pris note des informations fournies au sujet des activités de coopération et des efforts des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales visant à faire face aux changements climatiques et à contribuer aux travaux entrepris au titre de la Convention.
2. Le SBSTA a pris note de la déclaration faite par le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique concernant les conclusions relatives au climat de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologies tenue à Nairobi en mai 2010. Il s'agissait de la seule déclaration faite par une autre organisation.

¹ FCCC/SBSTA/2010/INF.1.